

❖❖❖ Plan d'Organisation. ❖❖❖

1.—MM. les membres du Clergé et les Communautés Religieuses qui s'intéressent à l'Œuvre de la Cathédrale de Montréal, sont respectueusement et instamment priés de donner leur concours pour le succès du Bazar.

2.—Toutes les paroisses du diocèse sont invitées à former un Comité de Dames et Demoiselles, lesquelles éliront une Présidente, une Secrétaire et une Trésorière.

3.—A part les comités paroissiaux, il y aura des comités de comté, composés d'un Prêtre, nommé d'avance pour activer la formation des comités de paroisse, d'un agent laïque, choisi par le prêtre dont il vient d'être fait mention, et des Présidentes des divers comités paroissiaux.

4.—MM. les curés et les présidentes des comités paroissiaux de la ville et de la banlieue formeront avec les comités de comté un Comité Général, lequel sera convoqué pour une assemblée tenue à l'Evêché sous la présidence de Mgr. l'Evêque de Montréal, afin de procéder à l'élection des membres du Comité Exécutif et des différents Comités de sous-direction pendant le Bazar.

5.—Les noms des membres du Comité Exécutif et des Comités de Sous-Direction seront proposés par MM. les Organiseurs du Bazar et soumis au suffrage de l'Assemblée.

6.—Les comités paroissiaux se mettront à l'œuvre le plus tôt possible après leur formation, se procurant des objets de raffle et de loterie, et faisant faire des ouvrages par les personnes qui en seraient capables.

7.—Tous les objets qui seront de la valeur d'au moins 5 centins, pourront être reçus.